

Délibération 2024-03

Point de l'ordre du jour : IV 4.2

Objet : Modification du règlement des études

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
Vu le règlement intérieur de l'ENS Paris-Saclay ;
Vu la délibération 2023-16 du Conseil d'administration approuvant le règlement des études de l'ENS Paris-Saclay ;
Vu la délibération 2024-02 portant avis favorable du conseil scientifique en date du 8 mars 2024

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve la modification du règlement des études, telle que présentée en annexe à la présente délibération.

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 mars 2024.

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Nathalie CARRASCO

Annexe : Règlement des études

Classée au registre des délibérations sous la référence :
CA - 15/03/2024 - D.2024-03

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :
« date »

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
le 20/03/2024

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.

Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

Les conditions d'admission voie étudiante au diplôme de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay sont régies par les dispositions suivantes.

TITRE I

CADRE GÉNÉRAL DE L'ADMISSION VOIE ÉTUDIANTE

Les demandes d'admission sont réalisées par l'intermédiaire de la plateforme eCandidat selon les conditions d'utilisation prévues au présent article.

Article 1^{er}

Conditions d'utilisation de la plateforme eCandidat

L'école n'est régulièrement saisie par voie électronique d'une demande d'admission aux formations concernées que par l'usage de la plateforme eCandidat. En particulier, l'envoi d'un courrier électronique ne saurait s'y substituer.

L'accès à la plateforme de candidature se fait par l'intermédiaire du site internet de l'ENS Paris-Saclay.

Les demandeurs créent un compte personnel à partir duquel ils formulent leurs demandes. Afin de s'identifier, les candidats doivent fournir leurs nom et prénom, adresse électronique et leur numéro INE (identifiant national étudiant).

L'adresse électronique fournie par le candidat sera utilisée par l'école pour les échanges électroniques ultérieurs relatifs à sa candidature.

En utilisant, la plateforme eCandidat, le candidat s'engage à fournir des informations exactes, à jour et complètes.

Article 2

Instruction des demandes d'admission

Les demandes d'admission font l'objet d'un examen par une commission compétente en application des dispositions des articles D 612-38 et suivantes du code de l'éducation, relatives à la validation des études et aux expériences professionnelles pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

Les candidats déposent un dossier de candidature constitué d'un nombre de pièces dont la liste est précisée au présent arrêté. Toutes les pièces sont obligatoires et tout dossier incomplet à la date de clôture de la période des vœux ne sera pas évalué par la commission et

se verra déclaré irrecevable pour motif incomplet. Les candidats ne seront pas obligatoirement relancés dans le cas où leur dossier se trouverait incomplet à la date de clôture des candidatures.

Il existe deux voies d'admission à l'ENS Paris-Saclay : la voie étudiante et la voie concours. En cas de bi-admission, l'admission sur concours prime sauf si le candidat indique renoncer explicitement à l'admission par voie concours pour bénéficier d'une intégration par voie étudiante dans le questionnaire de candidature.

Il est possible de déposer des candidatures dans plusieurs départements. Ces candidatures devront cependant être classées dans le formulaire de candidature. Dans le cas où un candidat serait admis à la fois par la voie étudiante dans deux départements d'enseignement et de recherche de l'ENS Paris-Saclay, il peut être autorisé à intégrer l'école normale supérieure Paris-Saclay sous le statut de normalien étudiant dans le département d'enseignement et de recherche qu'il aura placé en 1^{er} choix.

Le calendrier : les périodes de vœux sont spécifiques à chaque département et chaque niveau et publiées chaque année sur le site internet de l'Ecole.

La commission d'admission pourra le cas échéant convier les candidats à un entretien.

L'admission est prononcée par la Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay sur proposition du jury d'admission.

Les candidats dont l'accès à la formation est autorisé doivent confirmer leur souhait d'intégration dans le délai qui leur est indiqué lors de la notification de la décision favorable. A défaut, ils sont réputés renoncer à leur inscription.

TITRE II

ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE SUR DOSSIER

Article 1^{er}

Les étudiants sont recrutés, en première année, par la voie étudiante admission sur dossier dans les disciplines suivantes :

- mathématiques
- physique
- informatique
- chimie
- biologie
- sciences pour l'ingénieur
- sciences humaines et sociales
- anglais

Pour être admis comme normaliennes étudiantes ou normaliens étudiants en 1^{ère} année à

l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay, les candidats doivent justifier de l'obtention de 120 crédits (ECTS) en université et/ou en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

Le niveau académique et la motivation des candidatures seront évalués en regard des critères de chaque département d'enseignement et de recherche.

Dans le cadre de sa politique de promotion de la diversité, une attention particulière sera apportée à la mixité de genre ainsi qu'à la diversité (sociale, académique et géographique notamment).

Les étudiants admis sur dossier au diplôme de l'ENS Paris-Saclay en 1^{ère} année deviennent des normaliennes étudiantes et des normaliens étudiants et poursuivent leur formation pendant 4 ans à l'ENS Paris-Saclay.

Article 2

Mathématiques

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevé de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- 2 lettres de recommandation qui devront être transmises directement par l'enseignant à la direction du département d'enseignement et de recherche de mathématiques.
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Les candidats devront pouvoir justifier d'avoir acquis les notions du programme de mathématique des classes préparatoires aux grandes écoles de la filière MP ainsi que celui des filières universitaires.

Les candidats doivent connaître les notions du programme du baccalauréat général nécessaires à la compréhension des programmes définis ci-dessus.

Article 3

Physique

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire

- 1 lettre de recommandation de leur enseignant de physique transmise directement au département d'enseignement et de recherche.
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Les candidats devront pouvoir justifier d'avoir acquis le programme de physique et de mathématique des classes préparatoires aux grandes écoles des filières MP, PC ou PSI ainsi que celui des filières universitaires.

Les candidats doivent connaître les notions du programme du baccalauréat de l'enseignement secondaire nécessaires à la compréhension des programmes définis ci-dessus.

Article 4

Informatique

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- 2 lettres de recommandation transmises directement par l'enseignant à la direction du département d'enseignement et de recherche d'informatique.
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Les candidats devront pouvoir justifier de maîtriser la programmation (Python ou C) et le programme d'informatique et de mathématiques des classes préparatoires aux grandes écoles de la filière MP et MPI ainsi que celui des filières universitaires.

Les candidats doivent connaître les notions du programme du baccalauréat de l'enseignement secondaire nécessaires à la compréhension des programmes définis ci-dessus.

Article 5

Chimie

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire

- Au moins 1 lettre de recommandation d'un enseignant en chimie transmise directement par l'enseignant à la direction du département d'enseignement et de recherche de chimie.
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Les candidats devront pouvoir justifier d'avoir acquis le programme de chimie des classes préparatoires aux grandes écoles de la filière PC ou BCPST ainsi que celui des filières universitaires.

Les candidats doivent connaître les notions du programme du baccalauréat de l'enseignement secondaire nécessaires à la compréhension des programmes définis ci-dessus.

Article 6

Biologie

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC (année courante comprise) réalisées dans l'enseignement supérieur, résultats aux concours passés les années précédentes et résultats d'admissibilité aux concours de l'année courante.
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Le dossier devra contenir par ailleurs :

2 lettres de recommandation transmises directement par les référents à la direction du département d'enseignement et de recherche de biologie.

Article 7

Sciences de l'ingénieur

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur et résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- 2 lettres de recommandation transmises directement par l'enseignant à la direction du département Sciences de l'ingénieur.
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Les candidats devront pouvoir justifier d'avoir acquis le programme des classes préparatoires aux grandes écoles de la filière PT, TSI ou PSI ainsi que celui des filières universitaires.

Les candidats doivent connaître les notions du programme du baccalauréat de l'enseignement secondaire nécessaires à la compréhension des programmes définis ci-dessus.

Article 8

Sciences humaines et sociales

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur et résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- 1 lettre de recommandation transmises directement par l'enseignant à la direction du département Sciences Humaines et Sociales.
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Article 9

Anglais

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur et résultats aux concours passés les années précédentes le cas échéant
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- 2 lettres de recommandation transmises directement par les enseignants au secrétariat du département d'enseignement et de recherche de langues.
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

TITRE III

ADMISSION EN DEUXIEME ANNÉE SUR DOSSIER

Article 10

Les étudiants sont recrutés, en deuxième année, par la voie étudiante admission sur dossier dans les disciplines suivantes :

- mathématiques
- physique
- informatique
- chimie
- biologie
- sciences humaines et sociales

Pour être admis comme normaliennes étudiantes ou normaliens étudiants en 2^{ème} année à l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay, les candidats doivent justifier de l'obtention de 180 crédits ECTS en université.

Le niveau académique et la motivation des candidatures seront évalués en regard des critères de chaque département d'enseignement et de recherche.

Dans le cadre de sa politique de promotion de la diversité, une attention particulière sera apportée à la mixité de genre ainsi qu'à la diversité (sociale, académique et géographique notamment).

La commission d'admissibilité pourra le cas échéant convier les candidats à un entretien.

Les étudiantes et les étudiants admis sur dossier au diplôme de l'ENS Paris-Saclay en 2^{ème} année deviennent des normaliennes étudiantes et des normaliens étudiants et poursuivent leur formation pendant 3 ans à l'ENS Paris-Saclay.

Article 11

Sciences humaines et sociales

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation précisant leur projet de parcours au sein de l'école et après le diplôme de l'école
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur et résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- 1 lettre de recommandation transmises directement par l'enseignant à la direction du département Sciences Humaines et Sociales.

- Un questionnaire
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Article 12

Design

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation précisant leur projet de parcours au sein de l'école et après le diplôme de l'école
- Un portfolio
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur et résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé).

Le dossier pourra contenir par ailleurs :

- Au plus deux lettres de recommandation transmises directement par les référents à la direction du département d'enseignement et de recherche de Design.

Article 13

Physique

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation précisant leur projet de parcours au sein de l'école et après le diplôme de l'école.
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur.
- Au moins une lettre de recommandation transmise directement au département d'enseignement et de recherche de Physique
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Article 14

Chimie

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation précisant leur projet de parcours au sein de l'école et après le diplôme de l'école
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur et résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Au moins 1 lettre de recommandation d'un enseignant en chimie transmise directement par l'enseignant à la direction du département d'enseignement et de recherche de chimie.
- Un questionnaire
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Article 15

Biologie

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation précisant leur projet de parcours au sein de l'école et après le diplôme de l'école
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur (année courante comprise) et résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Le dossier pourra contenir par ailleurs :

- Aux plus deux lettres de recommandation transmises directement par les référents à la direction du département d'enseignement et de recherche de biologie.

Article 16

Informatique

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae

- Lettre de motivation précisant leur projet de parcours au sein de l'école et après le diplôme de l'école
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur et résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- Lettres de recommandation
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé).

Article 17

Double diplôme

Des étudiants inscrits dans des écoles partenaires peuvent candidater au double cursus à l'ENS Paris-Saclay.

Ce parcours offre l'accès à la formation du diplôme de l'ENS Paris-Saclay, formation scientifique pluridisciplinaire au sein d'un de l'un des 11 départements d'enseignement et de recherche de l'École spécifiés dans la convention de partenariat correspondante.

Les étudiants des écoles partenaires, peuvent suivre ce double cursus, sous réserve d'admission, et valider le parcours interface de l'ENS Paris-Saclay.

Les étudiants sont soumis aux règles de validation des diplômes de chacune des Parties. Les diplômes sont délivrés respectivement par les établissements pour les diplômes qui les concernent.

La liste des établissements partenaires est mise à jour chaque année sur notre site internet

Pour être admis comme normaliennes étudiantes ou normaliens étudiants en 2^{ème} année à l'École normale supérieure Paris-Saclay, les candidats doivent justifier d'une inscription dans une des écoles partenaires et avoir été présélectionnés par son école d'appartenance.

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes auprès de l'ENS Paris-Saclay :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation précisant le master 1 et le master 2 de l'ENS Paris-Saclay visés
- Relevés de notes de 1^{ère} année et 2^{ème} année de l'école partenaire
- Attestations de réussite des 2 premières années du cursus ingénieur
- Justificatif de pré-sélection fourni par leur école
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)